D.2026.06.24.5.3

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 24 juin 2026

5 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

5.3 - Approbation du Compte Administratif 2025 de Tisséo Collectivités

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
ANDREU-SEIGNÉ Aurélien	X		
BÉZERRA Gil		X (M. Andreu-Seigné)	
BOYER Maxime	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Cognard)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. André)	
COGNARD Gaëtan	X		
ESCUDIER Julie	X		
ESNAULT Emilion	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TERRAIL-NOVÈS Vincent		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
BROT Sylvie		X (M. Chérubin)	
CHÉRUBIN Laurent	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

La fréquentation du réseau Tisséo connait une période de forte croissance et de reprise après COVID, marquée par un record historique en 2024.

En 2025, la fréquentation du bouquet de mobilités de Tisséo est en hausse, avec 214 millions de validations observées en 2025, soit +2 millions par rapport à la fréquentation de l'année 2024.

La fréquentation du réseau Tisséo a fléchi (-1,9%), essentiellement au second semestre, du fait principalement de la fermeture du passage souterrain entre la station de métro Marengo et la gare Matabiau, de la fermeture de stations de métro pour le remplacement des escaliers mécaniques et de modifications des règles apportées par le Département concernant les bénéficiaires du RSA et les scolaires.

Les recettes commerciales du réseau sont restées toutefois dynamiques : elles se sont élevées à 124 M€ soit +1,5% par rapport à l'année 2024.

Trois piliers soutiennent en effet nos recettes :

- Une grille tarifaire dynamique, avec une évolution annuelle appliquée chaque 1er juillet. Une élasticité quasi nulle sur notre réseau entraîne mécaniquement une hausse des recettes,
- La fidélisation des abonnés mensuels et annuels qui se déplacent moins mais continuent d'acheter leurs abonnements, garantissant un socle de recettes récurrentes,
- L'essor de l'open paiement, qui séduit de plus en plus d'usagers occasionnels et qui améliore le ratio recette/déplacement.

La rémunération d'exploitation forfaitaire versée à Tisséo Voyageurs pour l'année 2025 s'élève à 310,3 M€ (+11,5 M€ par rapport à 2024), soit une hausse de +3,8%, en lien direct avec les formules d'actualisation du contrat et le développement de l'offre. En effet à la rentrée de septembre 2025, le réseau s'est étendu avec la mise en circulation du Linéo 7, du Linéo 12, de la ligne 117Express et du réseau du Grand Ouest Toulousain.
Globalement, 870 000 km commerciaux supplémentaires ont été réalisés en 2025 par rapport à 2024, ce qui représente une augmentation d'offre de + 2.1%.

Les charges d'exploitation du service Mobibus se sont élevées à 8 M€ (+0,1 M€ par rapport à 2024). La stabilisation des coûts de fonctionnement du réseau s'explique par un report des utilisateurs en situation de handicap de Mobibus vers le réseau classique, récompensant les efforts de mise en accessibilité réalisés ces dix dernières années. Si Mobibus a réalisé 12 500 voyages en moins en 2025, le nombre de déplacements de personnes en situation de handicap sur le réseau a augmenté de plus de 435 000 entre 2024 et 2025 (+8%). Les recettes d'exploitation du réseau Mobibus ont été de 0,2 M€.

Les charges pour l'exploitation du service de Vélos en Libre-Service (VLS) Vélôtoulouse se sont élevées en 2025 - première année pleine de fonctionnement - à 12,6 M€, répartis ainsi :

- 8,9 M€ de dépenses liées à la rémunération forfaitaire,
- 2,8 M€ pour le déploiement de stations, avec notamment la phase 2 du déploiement du service dans Toulouse et sur six communes de première périphérie (Aucamville, Balma, Blagnac, Labège, Ramonville et Tournefeuille) à l'automne 2025.
- 0,9 M€ pour le reversement de l'intéressement.

Les recettes d'exploitation de Vélôtoulouse se sont élevées à 5,2 M€, supérieures aux prévisions budgétaires (4,7 M€). Le service a connu une croissance d'utilisation inédite avec près de 12 millions de locations réalisés, soit deux fois plus que le service précédemment organisé par la Ville de Toulouse. Des pics de fréquentation à plus 53 000 locations par jour ont été enregistrés, ce qui se traduit par un taux de rotation par vélo et par jour particulièrement élevé : 10 trajets/vélo/jour contre 4,5 trajets/jour/vélo dans le service précédent.

Au global, en prenant en compte le montant des compensations tarifaires versées à la Région (pour la section urbaine Arènes-Colomiers de la ligne liO Trains Toulouse-Auch) et au Conseil Départemental (pour le service de transport scolaire sur le territoire du Grand Ouest Toulousain et de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue) pour 1,2 M€, le reste à charge sur l'ensemble des prestations d'exploitation pour Tisséo-Collectivités est de 202,8 M€ pour l'exercice 2025 (+ 7,9% par rapport à 2024).

Le produit du versement mobilité perçu en 2025 s'est élevé à 351,6 M€ ; à ce montant vient s'ajouter le reversement de l'Etat de 1,1 M€ au titre des compensations, ce qui porte le total pour l'année 2025 à 352,7 M€ (vs 344,8 M€ en 2024, soit une hausse de +2,3%).

Les contributions des collectivités membres se sont élevées à 142,4 M€ (125,3 M€ en 2024), dont 134,7 M€ de Toulouse Métropole.

Hors dette et avances, les différents programmes d'investissement de l'année 2025 se sont élevés à 712,4 M€ (soit 79 % des dépenses prévues au BP). Le montant des restes à réaliser en dépenses est de 33,1 M€ et en recettes de 5,5 M€.

Le programme d'emprunt contracté en 2025 auprès des différents organismes bancaires s'est élevé à 725 M€, ce qui porte le montant de la dette au 31/12/2025 à 2,9 milliards d'euros.

Ainsi, pour l'année 2025, le niveau d'épargne brute est de 168,4 M€ (175M€ au Budget prévisionnel), le niveau de l'épargne nette est de 44,9 M€ (53,1 M€ au budget prévisionnel 2024) et la capacité de désendettement est de 17,2 années (16,6 années estimées au moment du BP 2025).

Les résultats du compte administratif 2025, hors prise en compte des restes à réaliser, s'élèvent à 324 472 539,86 €, comprenant :

- un excédent de fonctionnement de 261 847 236,72 €,
- un excédent d'investissement de 62 625 303,14 €.

La section d'investissement présente un excédent permettant de couvrir intégralement le besoin de financement des restes à réaliser 2025, évalué à 27 565 107,12 €. En conséquence, aucune affectation au compte 1068 n'est nécessaire.

Les résultats du compte administratif sont identiques aux résultats du compte de gestion établi par la Paierie Départementale pour l'année 2025 :

	Fonctionnement	**Investissement**	**Total**
Résultat antérieur reporté (1)	203 484 301,04	-40 588 553,97	162 895 747,07
Recettes de l'exercice	652 129 700,36	955 159 048,57	1 607 288 748,93
Dépense de l'exercice	543 842 766,03	851 945 191,46	1 395 787 957,49
Résultat de l'année (2)	108 286 934,33	103 213 857,11	211 500 791,44
Part affecté à l'investissement (3)	- 49 923 998,65		49 923 998,65
Résultats cumulés (1) + (2) - (3)	261 847 236,72	62 625 303,14	324 472 539,86
Reports de recettes d'investissement	0,00	5 544 965,75	5 544 965,75
Reports des dépenses d'investissement	0,00	33 110 072,87	33 110 072,87
Résultats de clôture avec RAR	261 847 236,72	35 060 196,02	296 907 432,74

A la clôture de l'exercice 2025, il ressort un montant d'excédent de 324,5 M€ hors restes à réaliser (RAR), et de 296,9 M€ avec les RAR. Ces excédents seront utilisés notamment pour financer les projets d'investissement programmés de Tisséo Collectivités.

***

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Lattes et Moudenc (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 de Tisséo Collectivités dressé par son Président.

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES

Reçu à la Préfecture le : 26 juin 2026
Publié le : 1er juillet 2026